

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 1^{er} Octobre 2008

20h

Présents : Jean-Pierre RONSEAU, Laurent DEGODET, Hélène COLZY, Martine RHONE, Didier DELAVELLE, Héliédo COSTA ELIAS, Hubert CROZAT, Jean-Pierre MAZEREEL, Pierre-François SOUCHON, Patricia GIANNETTA, Nicolas VIGOUR, Brigitte DUPONT, Matthieu SIRAUT, Pascal ANGHELOVICI, Michel MAGNEE, Michèle BOLAND, Benoît DINVAUT, Ange-Marie SONNET,

Absents excusés : Jean-François TROITZKY pouvoir à Jean Pierre-RONSEAU

Date de convocation : 24/09/08

I - DELIBERATIONS

1. Convention TENNIS

Monsieur Le Maire rappelle aux Conseillers le courrier de l'Association du Tennis Club en date du 7 janvier 2008, demandant à la Commune de participer aux travaux de remise en conformité des courts de tennis.

La Commune prend en charge la totalité de la facture, le Tennis rembourse le montant HT, la Commune récupère la TVA dans un délai de 2 ans.

Pour se faire, il convient d'établir une convention.

Les Conseillers, à l'unanimité, donnent un avis favorable et autorisent le Maire à signer la convention avec l'Association du Tennis Club. Cette décision fait l'objet de la délibération N° 93/2008

O. N° 93/2008 Convention avec le Tennis Club de Gueux

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers la demande en date du 7/01/08, formulée par le Président du Tennis Club de Gueux, d'une aide de la Commune pour remettre en conformité les trois courts de Tennis.

Les travaux s'élèvent à 11 727,01€ TTC.

La Commune prend à sa charge la TVA soit un montant de 1921,81 €

Le Tennis finance le montant HT soit 9 805,20 €

Le remboursement sera effectué en un seul versement le 1^{er} novembre 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- donne son accord à cette proposition
- autorise le Maire à signer la convention.

2. Convention avec MSA

Dans le cadre de l'accueil périscolaire, une convention « Contrat Enfance Jeunesse » a été signée entre les Communes de Gueux, Vrigny, Thillois et la Caisse d'Allocation Familiale ayant pour objet de définir et d'encadrer les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « Enfance et Jeunesse ».

Les responsables de la Mutualité Sociale Agricole ont fait savoir qu'une convention similaire pourrait être signée entre les 3 Communes et la MSA pour les enfants relevant du régime agricole.

Les Conseillers, à l'unanimité, donnent un avis favorable, et autorisent le Maire à signer la convention avec la MSA. Cette décision fait l'objet de la délibération N° 94/2008.

O. N° 94/2008 Convention avec la MSA pour accueil périscolaire

Suite à la signature de la convention *Contrat Enfance et Jeunesse* avec la Caisse d'Allocation Familiale de la Marne (Délibération du 5 novembre 2007, N° 54/2007), la Mutualité Sociale Agricole (MSA) a informé Monsieur le Maire de la possibilité de signer une convention complémentaire afin de permettre à la Commune de percevoir une subvention au titre des enfants relevant du régime agricole et qui fréquentent l'accueil périscolaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer la convention.

II – TRAVAUX**1. VOIRIE :****a. ROUTE DE MUIZON**

Les Conseillers prennent connaissance des devis relatifs à la pose de bordures et construction de trottoirs petite route de Muizon. Cinq entreprises ont répondu, les offres varient de 6 850 € HT à 13 457 € HT. L'estimation établie par les services de la DDE s'élevait à 10 370 € HT.

L'entreprise SO LO TRA, qui a présentée une offre conforme et moins disante, a été retenue. Les travaux seront réalisés courant octobre.

Dans ce secteur, deux passages piétons seront créés, l'un au niveau du transformateur, l'autre permettant de traverser l'allée des Fleurs.

b. RESULTATS DE LA CONSULTATION « DIAGNOSTIC VOIRIES ET BATIMENTS »

Monsieur Héliédo COSTA ELIAS présente aux conseillers les résultats de la consultation relative au diagnostic des bâtiments communaux.

Sur 13 bureaux d'études consultés, 4 ont répondu ne pouvoir proposer une offre par surcharge de travail, 3 n'interviennent pas dans ce type d'études, 5 n'ont pas fait connaître leur avis.

Un seul groupement ASCARI a répondu, ARRIA pour la voirie et COMPSEPT pour les bâtiments.

ETUDE DIAGNOSTIC DES VOIRIES COMMUNALES

3 phases sont proposées :

Période préparatoire : constitution d'un groupe de pilotage qui sera associé à toutes les phases de réflexion et qui pourrait être composé des représentants du Maître d'ouvrage et des représentants des forces vives de la Commune,

Collationner tous les documents existants.

Schéma directeur du déplacement et du stationnement, à partir du diagnostic, des propositions concrètes seront présentées aux élus pour l'amélioration et la réorganisation des trafics de la commune. Inventaires des déplacements doux (piétons, cycles) existants, et propositions pour de nouveaux aménagements.

Inventaire et qualification des voiries, à partir de l'état actuel, les besoins de travaux seront évalués, puis classés par degré d'urgence et une programmation pluriannuelle sera proposée.

Le montant forfaitaire de base s'élève à
pour le schéma directeur du déplacement → 24 900 € HT
pour l'inventaire et la qualification des voiries → 21 450 € HT.

INVENTAIRE ET QUALIFICATION DES BATIMENTS.

Le contenu de la mission « diagnostic des Bâtiments communaux » porte sur différents points :

La solidité des ouvrages et clos couvert, la sécurité des personnes, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, les installations techniques, les diagnostics amiante et plomb, l'estimation des travaux, la définition des degrés d'urgence.

Une analyse programmatique sera intégrée également dans la proposition concernant l'évolution des bâtiments vis-à-vis de leur utilité et des mises aux normes à prévoir dans l'avenir, ainsi que les cibles de haute qualité environnementale.

Ce diagnostic permettra une prévision budgétaire sur les années à venir.

Le montant forfaitaire de base de cette prestation s'élève à 20 000 € HT.

Débat :

Madame GIANNETTA regrette qu'il n'y ait qu'une seule offre.

Monsieur Jean-Pierre MAZEREEL valide les bâtiments, mais rappelle que l'aménagement des grands axes de Gueux est relativement récent, seule l'avenue Madame Eugène ROEDERER reste à aménager, il ne semble pas opportun de lancer une étude intellectuelle pour les rues restantes.

L'ensemble des conseillers est favorable. Monsieur DINVAUT précise qu'une synchronisation avec la Communauté de Communes Champagne-Vesle sera à prévoir quant à l'assainissement.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil devra se positionner rapidement sur la construction de la salle multi activités, sachant que toute modification du projet initial est possible (information de l'Architecte), et qu'une grande salle de plus de 400m² devrait voir le jour prochainement à VRIGNY. Il rappelle également qu'aucun ordre de service n'avait encore été transmis aux entreprises, seulement la notification du marché.

Il précise que globalement les bâtiments sont obsolètes, qu'ils ne répondent pas aux normes du Grenelle de l'environnement, qu'ils ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite, qu'ils ne répondent pas aux attentes des Associations, qu'il n'existe pas de plans de récolement et que seuls des spécialistes pourront apporter toutes ces informations.

Il en est de même pour la voirie, pas de plan de circulation, méconnaissance des structures des chaussées, aménagement des voiries pour réduire la vitesse des véhicules...

Il faudra solutionner les problèmes d'assainissement au niveau des lotissements « les Royats » et des Auges .

Les Conseillers donnent un avis favorable au dossier Diagnostic Voirie et bâtiments, les offres proposées par les bureaux d'études ARRIA et COMSEPT sont acceptées. Les résultats seront connus dès le mois de novembre.

Travaux programmés dans la Commune

Rue du Moutier

Vu l'état délabré de la chaussée rue du Moutier, du calvaire au bâtiment de la Communauté de Communes, la proposition pour la mise en oeuvre d'un enrobé à chaud sur 5 cm d'épaisseur pour renforcer la chaussée et ainsi éviter des réparations non pérennes après chaque période hivernale

Coût de 17 925 € HT.

Local « 3^{ème} âge »

Suite aux différents problèmes du chauffage gaz rencontrés dans le local « 3^{ème} âge » utilisé par diverses associations, il a été décidé de le remplacer par un chauffage électrique radiant, plus sécurisant, et de procéder à l'isolation du plafond.

Le coût de l'opération s'élève à 3963.62 € HT.

Avenue de la Belle Image, et lotissement « Les Royats »

Un plan d'aménagement sera expérimenté pendant 3 mois pour limiter la circulation et la vitesse excessive dans l'avenue de la Belle Image. Cet aménagement consiste à créer la fermeture de cette rue au niveau de la rue de la TUILERIE entraînant un report de la circulation vers la RD 27 et l'avenue de la gare..

La mise en place d'une zone 30km/h est souhaitée dans le lotissement « Les Royats »

Le carrefour bretelle du circuit RD 27 et avenue de la Gare sera aménagé avec une zone de présélection sur la gauche permettant d'accéder avenue de la Gare.

Cette information sera donnée aux habitants au travers du FLASH INFO qui sera distribué en novembre.

Lieudit le Camp

Vu la vitesse excessive sur le RD 26, route de Gueux à ROSNAY, vu le nombre d'accidents qui ne cessent d'augmenter, Monsieur SOUCHON demande le déplacement du panneau d'entrée de village à hauteur du lieudit « le camp », permettant ainsi à ce groupe de maisons d'être intra muros. La vitesse des véhicules sera alors limitée à 50 km/h.

Monsieur le Maire se rapprochera de la CIP Nord pour solutionner ce problème.

Giratoire pôle scolaire

Une réflexion sera également menée au niveau du giratoire pôle scolaire, l'angle de giration étant insuffisant, les cars empruntent une partie de la zone engazonnée.

c. EMBELLISSEMENT

Madame Hélène COLZY en charge de ce dossier va lancer une consultation pour l'aménagement de certains secteurs de la Commune, mobilier urbain, bancs, poubelles, plantation, bacs à fleurs. Il sera fait appel à un architecte urbaniste.

Des crédits seront ouverts en partie au BS 2008, le solde au BP 2009.

En attendant, les plantations d'automne vont bientôt commencer, pensées pour embellir les froides journées hivernales et bulbes de toutes sortes pour la floraison printanière.

16 pavillons fleuris ont été photographiés et leur propriétaire, ainsi que la Commission fleurissement, seront conviés à un vin d'honneur courant novembre.

Une plainte a été déposée auprès de la Gendarmerie pour les actes d'incivisme récurrents de cet été. Les jeunes auteurs de ces méfaits et leurs parents ont été convoqués à la Brigade de Gendarmerie. Monsieur Ange-Marie SONNET, en charge de ce dossier, demandera un complément d'information.

2. COMMISSION PLU : DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Treize bureaux d'étude consultés devront donner leur réponse pour le 13 octobre 2008 à midi.

L'accent a été porté sur l'information et la consultation de la population tout au long de la procédure d'élaboration et d'adoption du PLU et plus particulièrement à chaque grande étape de cette procédure.

Les moyens mis en œuvre :

- la création et l'actualisation d'une page Internet qui sera intégrée au site de la commune.
- la consultation de la population par voie de questionnaire, les résultats pouvant ensuite faire l'objet d'une publication ou d'une exposition.
- l'organisation de 4 réunions publiques d'information présentant les principales étapes du projet et plus si nécessaire.

Le diagnostic sera repris dans son intégralité afin de supprimer la notion d'un circuit permanent.

3. ETUDE ACOUSTIQUE : RAPPORT DE MESURAGES

Monsieur Nicolas VIGOUR donne un compte rendu de la campagne de mesurage acoustique effectuée par le bureau d'études IMPEDANCE, ce document est consultable en mairie et une version numérique est disponible sur le site INTERNET de la commune www.Gueux.fr

Quelques chiffres à retenir :

Quatre points de mesure fixes ont été implantés du 20 au 27 juin dernier.

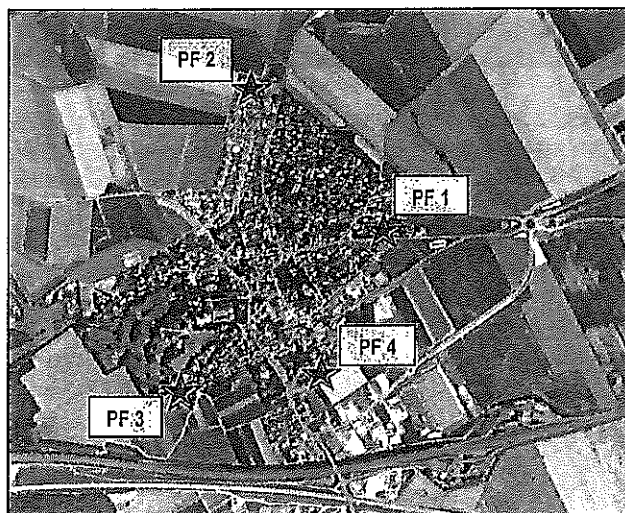
Point 1 : 31 rue du Circuit (zone retenue en 2007 car proche des Terres du Circuit = référence 2007)

Nouveaux points de mesures :

Point 2 : 24 rue de la Procession (nord du village, zone proche de la RD 31)

Point 3 : 22 rue de la Petite Montagne (sud du village, proche de l'autoroute et du TGV)

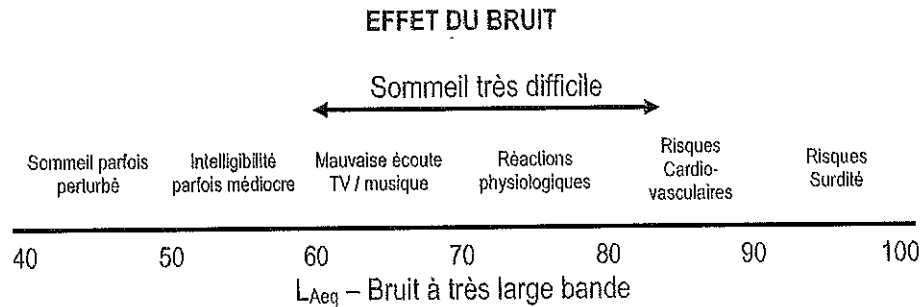
Point 4 : 25 rue d'Igny (sud du village, proche de la zone artisanale)



La LGV n'a pas eu d'influence sur l'ambiance sonore de la commune {en moyenne, environ 179 TGV par jour (115 le jour, 58 le soir, 6 la nuit)}. Les niveaux sonores diurne et nocturne sont voisins de 47 dB(A).

Les niveaux de bruit ambiant observés sur la période diurne sont compris entre 48 et 61 dB(A).

Les niveaux sonores observés entre 18H et 22H sont compris entre 44 et 57 dB(A) ; ceux observés la nuit, de 22H à 6H sont compris entre 39 et 55 dB(A).



Des cr dits seront ouverts au Budget Primitif 2009 afin de mettre en place une nouvelle campagne de mesure acoustique pour un suivi des nuisances sonores.

Le merlon anti-bruit n'est pas assez long   l'Est de Gueux.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de RFF re u ce jour, faisant part  galement d'une campagne de mesure de bruit r alis e durant le dernier trimestre 2007, ayant pour but de v rifier la conformit  des engagements pris par RFF :

Les contributions sonores de la LGV sont nettement inf rieures   62 dB en L_{Aeq} de 6h   22h. Les engagements de l'Etat ont  t  respect s.

Les r sultats des mesures sont disponibles sur le site de la LGV www.lgv-est.com, consultables par le public.

III - INFORMATIONS

1. Appel   Projets sur les Terres du Circuit

A ce jour, quinze soci t s ont demand  un dossier dont Monsieur le Pr sident du Conseil G n ral, une seule a r pondu qu'elle ne donnait pas suite. Les propositions devront parvenir en Mairie pour le 15 d cembre 2008   17h.

Seul le r sultat de l'Appel   Projets permettra aux conseillers de se prononcer sur le devenir du Week End de l'Excellence Automobile. D cision prise en fin d'ann e 2008.

Une rubrique sp cifique questions – r ponses sera mise en ligne sur le site de Gueux consultable par toute personne.

2. Dossier acquisition parcelles AC 129 et AC 130

Suite   la proposition formul e par la Commune pour l'acquisition des parcelles situ es derri re la Mairie, et suite au refus du propri taire qui maintient son prix, la Commune conform ment   l'article R23-11 du Code de l'Urbanisme a saisi le juge d'expropriation qui seul a comp tence pour fixer une nouvelle offre. Dossier en attente.

3. Délégation par arrêté du Maire

à Monsieur MAGNEE, conseiller municipal, pour la vérification d'achèvement de travaux suite à la délivrance d'un permis de construire. L'acquisition d'un équipement laser est prévue au budget supplémentaire 2007.

4. FLASH INFO et GAUSERIES

Une nouvelle présentation du journal trimestriel « LES GAUSERIES » sera proposée aux habitants de Gueux courant octobre 2008, ce journal étant réservé surtout aux associations. Un mensuel intitulé « FLASH INFO GUEUX » et propre au Conseil sera également distribué dans les boîtes aux lettres et reprendra toutes les informations municipales.

Toutes ces informations sont disponibles sur le site INTERNET de la commune www.gueux.fr, entièrement transformé par Monsieur Pascal ANGHELOVICI.

5. Nouveaux horaires d'ouverture du secrétariat de la mairie au public

A partir du 3 novembre 2008.

	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Lundi				
	9h – 12h		9h – 12h	
14h – 18h		14h – 19h		14h – 18h

6. Il est rappelé la permanence des Elus

Tous les samedis matin de 10h à 12h pour toutes les personnes désireuses de rencontrer un élu

7. Information des habitants : Réunion Publique

En janvier 2009 une réunion publique avec débat constructif sera organisée, reprenant toutes les actions entreprises depuis le début du mandat, sauf si un sujet particulier impose une réunion avant cette date.

8. Terrain de Cross

Monsieur Matthieu SIRAUTL informe les conseillers du grand nettoyage du terrain de cross effectué par les jeunes. Les Elus seront conviés à l'inauguration. L'association est en cours de création.

9. Odeurs au terrain de tir à l'arc

Un point d'eau situé sur ce terrain occasionne à nouveau des odeurs nauséabondes. La Communauté de Communes Champagne Vesle sera prévenue.

10. Les riverains de l'Impasse du Stade

se plaignent du stationnement anarchique des sportifs dans ce secteur, gênant de fait les l'accès aux propriétés.

Il est rappelé que cette impasse est interdite sauf aux riverains, et que la voie est réservée aux Pompiers, une signalétique ayant été installée à cet effet. Les contrevenants risquent d'être verbalisés. Madame RHONE est chargée d'informer les dirigeants sportifs afin que l'arrêté du Maire soit respecté.

La séance est levée.